



## FORMATION SST

## DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## DUREE

12 heures  
Hors temps  
de pause

PRE-  
REQUIS

Aucun

## PUBLIC CONCERNE

Ensemble des personnels  
des entreprises et administrations



## Effectif

Minimum : 4 personnes  
Maximum : 10 personnes

## Intervenants

Formateur SST, certifié par INRS,  
Spécialiste de l'urgence  
Responsable Pédagogique B.LACOMME

## Validation

2 épreuves certificatives définies par le  
document de référence SST, INRS.  
Un certificat est délivré par le réseau  
prévention INRS-SST.

## Maintien des connaissances

La périodicité des sessions de maintien et  
d'actualisation des compétences est de 24  
mois. La durée est fixée à 7 heures  
minimum.

## Moyens Pédagogiques

Mannequins adulte, enfant, et bébé  
Trousse de secours  
Pansements compressifs, Garrots  
tourniquets improvisés

## Les « + » de votre formation

- ➔ Programme sur mesure
- ➔ Supports pour les stagiaires offerts
- ➔ Vidéos
- ➔ Séquences sur les risques professionnels propres à l'entreprise
- ➔ Délai d'accès rapide

## Objectifs de la formation

A la fin de la formation, les apprenants seront capables :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident
- de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, en respectant l'organisation de l'entreprise et ses procédures spécifiques fixées en matière de prévention

## Contenu de la formation

## DOMAINE DE COMPETENCE 1

- Identifier le rôle du SST dans l'entreprise
- Protéger
- Examiner la victime et
- Faire alerter ou Alerter
- Secourir

## DOMAINE DE COMPETENCE 2

- Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'action de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

## Modalités et Méthodes pédagogiques

Le stagiaire est acteur de sa formation. Les méthodes pédagogiques sont actives et centrées sur les stagiaires. La mise en application et l'apprentissage tant des gestes techniques que des conduites à tenir, que des problèmes de prévention.

## Règlementation

## Formation à la sécurité :

Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail

## Accident :

Articles L4121-1 et L4121-2, R4141-17 à R4141-20 du Code du Travail

## Secours :

Articles L4121-3, R4224-14 à R4224-16 du Code du Travail

## Dates de session

Stage Inter-Entreprise : voir date sur : [www.adapsa.com](http://www.adapsa.com)

Stage Intra-Entreprise : Dates à votre convenance

